



Numéro de l'acte	2021-102-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

QUESTION N°2021-102

URBANISME : TERRAIN DE TIR A LA PERCHE, PROPRIETE D'ARC France – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION F-783

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU
Conseiller Délégué, Associations – Mouvements sportifs

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du CSE d'Arc France de juillet 2021,

Considérant que la Société ARC FRANCE souhaite se libérer de la parcelle cadastrée section F-783, située dans le Val de Blendecques, d'une surface de 11 898 m², utilisée aujourd'hui par l'Association de tir à l'Arc « la Cristalline ».

Considérant que cette parcelle se situe en zone naturelle à protéger en raison notamment de la nature des sites, des milieux naturels et des paysages.

Considérant qu'elle est également grevée de multiples servitudes (PPRI du Marais Audomarois, PPRI de l'Aa supérieure, emplacement réservé n°4 : chemin piétonnier berges de la Basse-Meldyck et du Havelt, emplacement réservé n°5 : chemin piétonnier berges de la Haute-Meldyck, AS1 : périmètre de protection des eaux potables).

Considérant que cette parcelle est occupée par l'association Cristalline.

Considérant que la commune d'ARQUES, dans le cadre de son soutien aux associations arquoises, souhaite en faire l'acquisition à l'euro symbolique, acceptée par la Société ARC France, tout en maintenant la mise à disposition au profit de l'association Cristalline.

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section F-783, sise dans le Val de Blendecques, à l'euro symbolique, conformément au plan figurant en annexe ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir dans l'acte à signer et à signer tous documents en ce sens ;

ARTICLE 3 : AUTORISE de confier la rédaction des actes authentiques à l'étude STOVEN-JACQUART, 27 rue Allent à Saint-Omer ;

ARTICLE 4 : AUTORISE d'imputer la présente dépense au budget 2021 et suivants.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES

Le 08 octobre 2021

Le Maire,

Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021**

Affiché le 12 octobre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Sept Octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 1er octobre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Christine COURBOT

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Gaëlle ROSE

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Jean-Marc BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Corinne BOCQUILLON

Monsieur Joël DUQUENOY est nommé secrétaire de séance.